

Comité Social et Economique (CSE) - moins de 300 salariés

Formation (Réf. CSE -300)

Objectif



Permet au membre du CSE d'assurer leurs fonctions et les différentes missions confiées au cours de leurs mandats, conformément à la réglementation

Compétences



- Etre capable de mener des activités de promotion de la prévention des risques professionnels
- Etre capable d'assurer des activités de veille réglementaire
- Etre capable de connaître et d'exercer les missions du CSE

Public concerné



Membres du CSE

Intervenant



Formateur expérimenté en prévention des risques



Pré-requis

Aucun



Effectif

1 à 12 personnes max.



Durée

21 heures (3 jours)



Evaluation

- . Partie théorique: QCM de 30 questions (avoir minimum 20/30)
- . Partie pratique: Evaluation sommative lors des ateliers



Validation des acquis

Délivrance d'une attestation de fin de formation



Validité

Maintien des connaissances conseillé tous les 4 ans max.



Accessibilité

Nous consulter

Contenu de la formation

Partie théorique

40 %
du temps de la formation

L'organisation du CSE

- . Des règles spécifiques selon l'effectif de l'entreprise et/ou de l'établissement
- . Composition de l'instance : président, titulaires, règles de remplacement des titulaires, secrétaire, trésorier, référent HSAS, intervention de personnes qualifiées
- . Les réunions : ordinaires, extraordinaires ; l'ordre du jour, la convocation, le PV
- . Le règlement intérieur
- . Les commissions : la CSSCT (entreprises, établissements d'au moins 300 salariés) et les autres commissions

Les attributions du CSE

- . La réclamation
- . Les attributions économiques et professionnelles
 - Les informations, la BDES
 - Les consultations récurrentes
 - Les consultations occasionnelles
 - Le recours aux experts
 - Le processus de consultation, les délais, les avis
- . La santé, la sécurité, les conditions de travail
 - La prévention et le pouvoir de proposition
 - Les consultations sur la santé au travail
 - L'analyse des risques professionnels
 - Les enquêtes et inspections
- . Le droit d'alerte : en cas d'atteintes aux droits des personnes, en cas de DGI, en matière économique et sociale
- . Les activités sociales et culturelles : définition, étendue, rôle social du CSE
- . Atelier pratique : la rédaction des avis du CSE

Approche pédagogique



Exposés interactifs, vidéos, partage d'expériences. Exercices et études de cas spécifiques liés à l'activité de l'entreprise.



Contenu de la formation

Partie théorique (suite)

Les moyens et obligations du CSE et de ses membres

- Les différents moyens
 - Moyens humains : le cas particulier des représentants de proximité ; le statut des élus et leurs droits aux formations ; prise des heures de délégation (annualisation et mutualisation), répartition titulaires/suppléants ; les votes et les délibérations ; les salariés du CSE ; la représentation du CSE dans les organes de décision des sociétés
 - Moyens organisationnels : local, affichage, réunions préparatoires
 - Moyens juridiques : la personnalité juridique du CSE et ses conséquences
 - Moyens financiers : les budgets, leur calcul et leur utilisation et les possibilités de transfert du BF vers le budget des ASC ; le transfert du patrimoine CE/DUP-CSE (dernière décision du CE ou de la DUP et première décision du CSE)
- Les obligations liées au CSE et à l'exercice du mandat
 - Discrétion et secret professionnel
 - Gestion des budgets du CSE
 - Responsabilité du CSE et des membres ; la question des assurances
 - Les obligations sociales : l'URSSAF

Le CSE et la négociation

- La négociation avec le CSE en l'absence de DS
- L'intégration des DS dans le CSE : le conseil d'entreprise pour négocier directement
- Anticiper le renouvellement de l'instance

Gérer le CSE en adaptant son fonctionnement à la stratégie de développement de l'entreprise

Approche pédagogique



Exposés interactifs, vidéos, partage d'expériences. Exercices et études de cas spécifique liés à l'activité de l'entreprise en sous-groupes.



Contenu de la formation

Partie pratique

60 %
du temps de la formation

Applications en sous-groupes

- . Rechercher à l'aide des textes réglementaires, les informations nécessaires sur la réglementation en Santé et Sécurité au Travail
- . Définir les acteurs internes et externes ainsi que leur rôle
- . Lister les enjeux d'une démarche de prévention à partir de l'analyse d'un accident du travail
- . Analyser des accidents à l'aide de la méthode de l'arbre des causes
- . Réaliser, à partir d'une grille d'audit, une évaluation des risques, puis la retranscrire sur le Document Unique et proposer des mesures de prévention
- . Préparer et animer une réunion du C.S.E. axée sur la Commission S.S.C.T.
- . Rédiger un plan de prévention
- . Analyser les déterminants de l'activité physique et les facteurs de Risques Psycho-Sociaux (RPS)

Travaux individuels

- . Décrire le mécanisme et les conséquences d'un accident du travail à partir d'études de cas
- . Argumenter, de manière concrète, les mesures de prévention existantes en tenant compte des principes généraux de prévention
- . Quantifier les risques présents sur le lieu de travail
- . Déterminer les situations répondant à la notion de danger grave et imminent



Matériel pédagogique



Vidéoprojecteur pour supports de formation, tableau blanc ou paperboard. Etude de cas avec vidéos, photos ou visite du site.
Remise d'un mémento CSE.

Mise à jour le 10/04/2021

FSSI Ici, pour vous

FSSI - Aurélien Mirbeau - 6 Rue Charles Sauvan 84 350 COURTHEZON -
a.mirbeau@fssi-paca.fr - 06 52 95 93 99
Siret: 808 770 069 00017 - N° de déclaration d'activité 93840382484 (auprès du
préfet de Région Provence Alpes Côte d'Azur)

www.fssi-paca.fr

Comité Social et Economique (CSE) - moins de 300 salariés

Modalités

Modalités d'intervention:

Possibilité de faire la formation en présentiel en entreprise au sein de vos locaux ou en salle de séminaire ou en distanciel.

La formation se fera entre 2 et 4 semaines à partir de la signature de la commande.

Modalités d'évaluation et contexte de la certification:

En cours de formation, le stagiaire et le formateur valident ensemble les acquis.

Suivre la formation en étant présent sur la totalité du temps de formation.

Acquisition des compétences : le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et reformulations des apprenants.

Passerelle et/ou équivalence:

Aucun lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations.

Contexte réglementaire

Code du travail: articles L. 2311-1 à L. 2317-2 et R. 2312-1 à R. 2316-10